

# Climat

BILAN D'ACTIVITÉ

2020

13  
MESURES RELATIVES  
À LA LUTTE CONTRE  
LES CHANGEMENTS  
CLIMATIQUES



## Changement climatique et développement sont deux défis à conjuguer

Face aux impacts croissants des dérèglements climatiques, il est nécessaire de renforcer la résilience des populations et des écosystèmes dans les pays vulnérables. Parallèlement, maintenir la hausse de la température mondiale bien en deçà de 2 °C, et si possible 1,5 °C, implique de soutenir des modèles de développement décarbonés.

Cinq ans après l'adoption de l'Accord de Paris et des Objectifs de développement durable (ODD) dont la lutte contre le changement climatique est le n°13, il est indispensable d'accélérer la transition vers des sociétés bas-carbone et résilientes. Le groupe AFD est pleinement mobilisé pour contribuer à l'émergence de modèles de développement plus durables, liant les objectifs climatiques et les objectifs sociaux. Son ambition : être une banque de développement 100 % Accord de Paris et 100 % Lien social.

Les financements et activités pour le climat du groupe AFD, miroirs des objectifs de l'Accord de Paris, visent à limiter les émissions de gaz à effet de serre, renforcer l'adaptation et la résilience des populations et des écosystèmes aux effets des dérèglements climatiques, alignant ainsi les flux financiers avec un développement de long terme bas-carbone et résilient.

# La stratégie climat du groupe AFD

---

La stratégie climat 2017-2022 a marqué un tournant dans l'action du groupe AFD, comprenant l'AFD et sa filiale Proparco dédiée au secteur privé. L'objectif 100 % Accord de Paris fait du climat une boussole stratégique et opérationnelle pour l'ensemble des activités du Groupe.

---

**En 2020, une revue de la stratégie climat fait le bilan à mi-parcours des engagements pris en 2017 :**

## 1 Assurer une activité 100 % Accord de Paris

Cet engagement pionnier a été opérationnalisé grâce à la mise en place d'une analyse de compatibilité Accord de Paris sur tous les projets, grâce aussi aux Facilités Adapt'Action et 2050 et à des analyses climat par pays, ceci afin de s'assurer de la compatibilité des projets avec les trajectoires bas-carbone et résilientes.

## 2 Augmenter les financements climat

Le groupe AFD a dépassé dès 2019 les cibles fixées pour 2020 avec 6 milliards d'euros de finance climat, dont 2 milliards d'euros pour l'adaptation. La cible de 50% de financements à co-bénéfices climat, la plus ambitieuse parmi les banques de développement, a accéléré l'intégration du climat dans les opérations du Groupe.

## 3 Rediriger les flux financiers

Les efforts du Groupe pour rediriger les flux financiers vers des investissements compatibles avec l'Accord de Paris se sont amplifiés via la mobilisation du secteur privé, des produits innovants en matière de garantie, l'appui aux systèmes financiers, l'émission d'obligations climat ou encore le partenariat avec le Fonds vert.

## 4 Co-construire des solutions

Le groupe AFD promeut l'alignement avec l'Accord de Paris, au sein de l'IDFC, des banques de développement, des EDFI, avec des annonces récentes ambitieuses en la matière, et de ses partenaires. L'AFD participe à l'échange de bonnes pratiques sur des sujets porteurs, tels les risques financiers climatiques, et a également noué un dialogue régulier avec la société civile.

## 5 Aligner les pratiques internes de l'institution

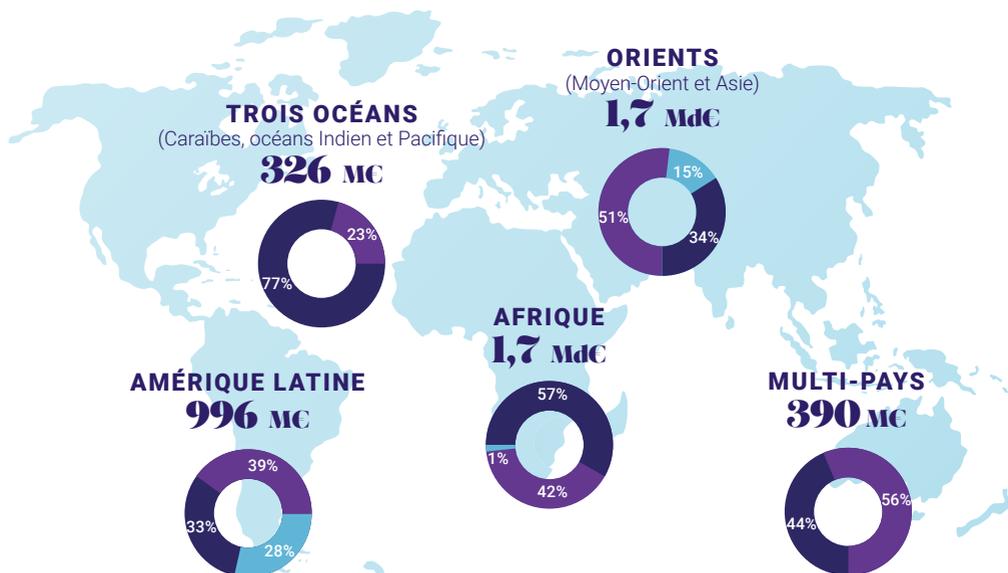
En cohérence avec les objectifs climat portés auprès de ses partenaires et clients, le groupe AFD a fait de l'alignement de ses pratiques internes, de la maîtrise de ses émissions et de son impact environnemental, un axe désormais explicite de sa stratégie climat.

---

Retrouvez la revue complète ici : <https://www.afd.fr/fr/ressources/strategie-climat-developpement-2017-2022-revue-mi-parcours>

# Notre activité climat en 2020

## Répartition par région



**5,2 Mds€**

engagés dans

les pays en développement (202 projets)  
auxquels il convient d'ajouter

149 M€ engagés dans les Outre-mer français

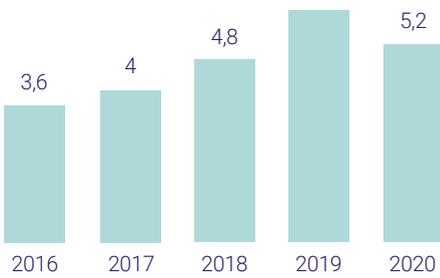
Le groupe AFD dépasse l'objectif fixé pour 2020 de 5 milliards d'euros de financements pour le climat dont 1,5 milliard dédié à l'adaptation au changement climatique.

- Projets adaptation (dont projets ONG)
- Projets atténuation (dont projets ONG)
- Prêts de politiques publiques

Après une croissance continue depuis 2017, le montant des engagements climat du Groupe dans les pays en développement et territoires d'Outre-mer a diminué de 16 % par rapport à 2019, une diminution liée aux impacts de la crise sanitaire du Covid-19. *A contrario*, les financements consacrés à l'adaptation ont augmenté de 15 % par rapport à 2019.

## Évolution depuis 2016

engagements en Mds€



# 23,7 Mds€

Total des financements climat dans les pays en développement depuis 2016

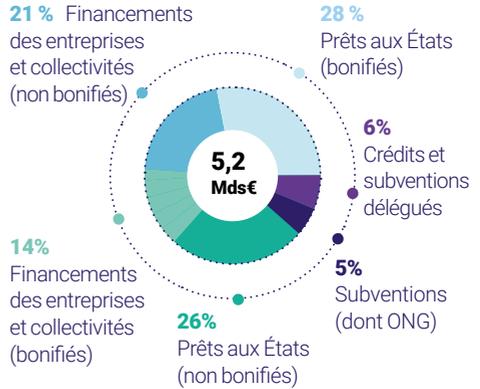
## Part des engagements à co-bénéfices climat



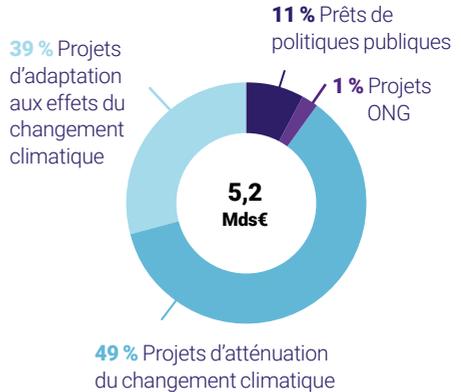
Depuis 2017, le groupe AFD consacre chaque année au moins 50 % de ses financements dans les pays en développement à des projets à co-bénéfices climat.

Les pourcentages sont calculés à partir des engagements annuels dans les pays en développement, hors aides budgétaires globales, mécanismes de désendettement (C2D) et garanties ARIZ.

## Répartition par outil financier



## Répartition par type d'intervention



## Convergence climat-biodiversité

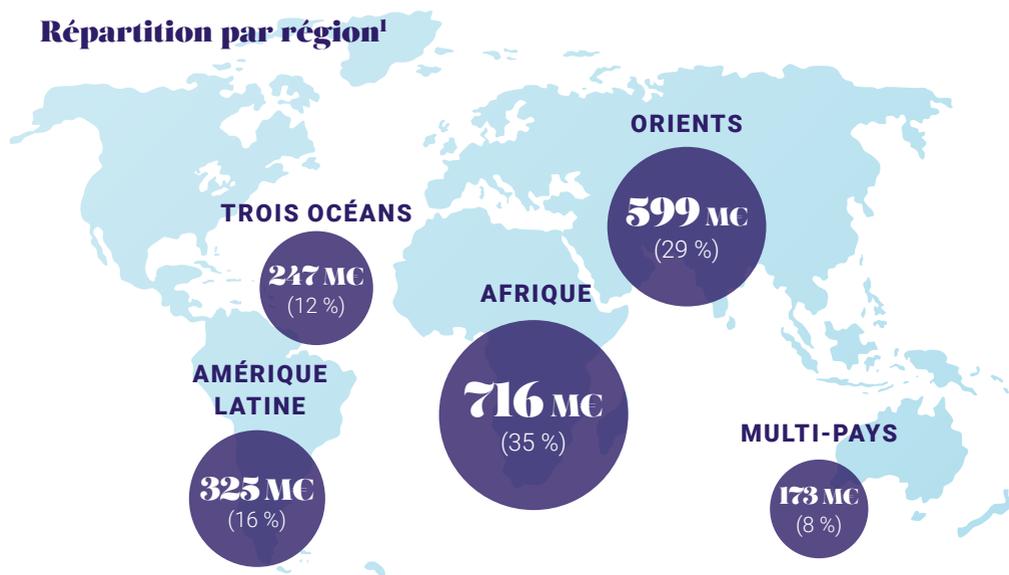


Climat et biodiversité sont intimement liés. Les écosystèmes seraient à même de fournir 30% des réductions d'émissions nécessaires à l'atteinte des objectifs de l'Accord de Paris. L'AFD s'est engagée à ce que d'ici 2025 30% de ses financements climat soient également favorables à la biodiversité. En 2020, 21% des financements climat ont contribué à la préservation de la biodiversité grâce à des opérations d'aménagement intégré des territoires ou des approches par filière (eau potable, agriculture & pêche...) promouvant les solutions fondées sur la nature.

# S'adapter aux effets du changement climatique

L'adaptation vise à faire face au changement climatique actuel et futur (aggravation des sécheresses, accroissement des risques d'inondation, élévation du niveau marin...) pesant sur les projets eux-mêmes (adaptation du projet) ou sur leur environnement (adaptation par le projet). Cela inclut la gestion des risques au sein de la filière dans laquelle le projet s'insère en amont (ses fournisseurs, dans le cas d'une filière agricole par exemple) ou en aval (ses débouchés, routes d'accès par exemple).

## Répartition par région<sup>1</sup>



**2,1 Mds€**

de financements de projets dans les pays en développement en faveur de l'adaptation

Dans le contexte de la crise du Covid-19, les investissements pour des projets d'adaptation et de résilience dans les pays en développement<sup>2</sup> ont augmenté de 15 % par rapport à 2019, et la part de l'adaptation dans les financements climat de l'AFD a atteint 40 %.

1 • Périmètre AFD et Proparco : pays en développement (hors PrPP, financements ONG). Les financements pour l'adaptation dans les territoires ultramarins s'élèvent à 23,9 M€ et s'ajoutent à ce chiffre global.

2 • Périmètre AFD et Proparco : pays en développement (hors PrPP, financements ONG).

## Évolution depuis 2016

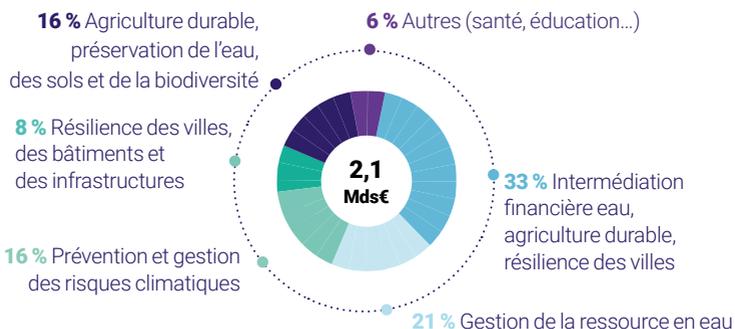
engagements en Mds€



## Répartition par outil financier



## Répartition par secteur



### Adaptation et Fonds vert

Entre 2015 et 2020, l'AFD a obtenu plus de 330 M€ de co-financement du Fonds vert pour le climat pour 5 projets, dont 4 répondant directement à des enjeux d'adaptation dans des pays et régions vulnérables aux impacts du changement climatique.

En 2020, l'AFD a obtenu un co-financement de 38 M\$ du Fonds vert pour un projet de promotion des solutions fondées sur la nature pour la protection des écosystèmes critiques de l'océan Indien.

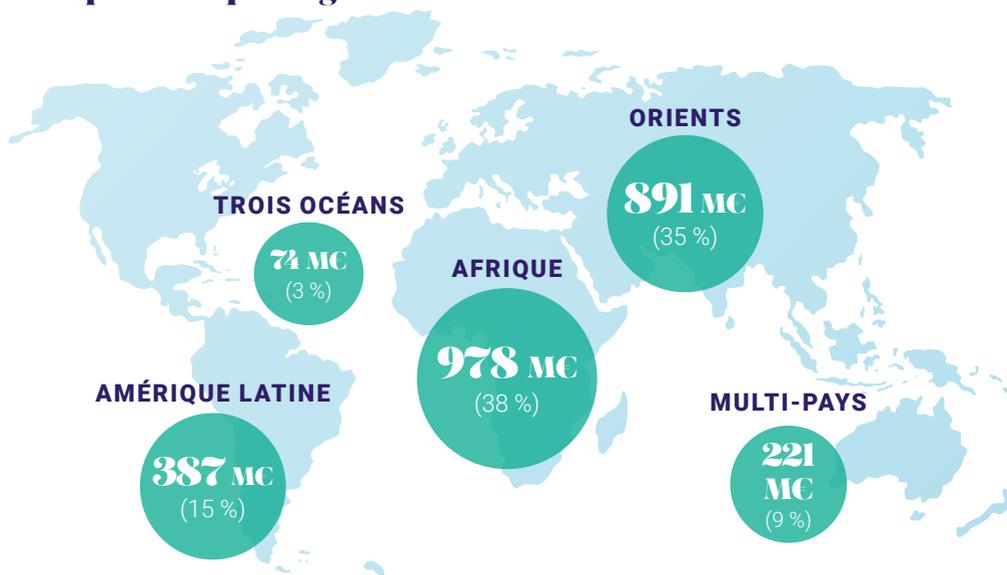


Au **Liban**, le projet de réduction des risques d'inondation dans la Bekaa allie des investissements de gestion des inondations avec une approche d'urgence en offrant des opportunités d'emploi aux populations locales notamment issues des camps de réfugiés. Ce projet est mis en œuvre par un consortium d'ONG libanaises, françaises et internationales via le fonds Paix et Résilience Minka de l'AFD.

# Atténuer les changements climatiques

Les projets d'atténuation ont pour objectif de réduire et d'éviter les émissions de gaz à effet de serre (GES), et peuvent également favoriser le stockage du carbone. Pour cela, ils visent souvent le déploiement des énergies renouvelables, le développement sobre en carbone des villes (en appuyant les politiques de transports en commun par exemple), l'efficacité énergétique, le traitement et la valorisation des déchets, la lutte contre la déforestation ou encore le soutien de l'agriculture bas-carbone.

## Répartition par région<sup>3</sup>



## 2,6 Mds€

d'engagements alloués à des projets dans les pays en développement en faveur de l'atténuation

## 4,6 millions

### de tonnes équivalent CO<sub>2</sub>

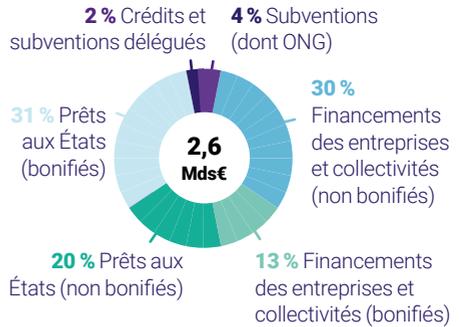
seront économisées chaque année, tout au long de la vie des projets d'atténuation financés en 2020<sup>4</sup>.

## Évolution depuis 2016

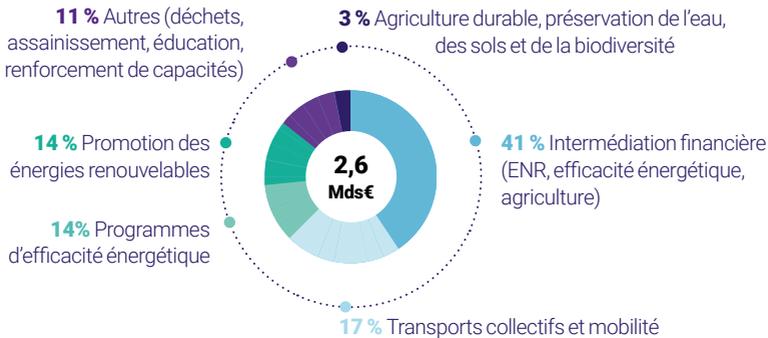
engagements en Mds€



## Répartition par outil financier



## Répartition par secteur



Au **Nigéria**, le groupe AFD, via sa filiale Proparco, soutient les solutions d'énergie décentralisée à destination des commerciaux et industriels (C&I) en appuyant Daystar Power, l'un des principaux fournisseurs de solutions d'énergie solaire hybride pour les entreprises en Afrique de l'Ouest. Les installations devraient fournir d'ici 2025 près de 153 GWh d'électricité fiable et propre par an aux entreprises, contribuant ainsi à réduire leur dépendance au diesel et améliorer leur approvisionnement énergétique, et à éviter 127 000 teqCO<sub>2</sub> par an.

3 • Périmètre AFD et Proparco : pays en développement (hors PrPP, financements ONG). Les financements pour l'atténuation dans les territoires ultramarins s'élevaient à 125,1 M€ et s'ajoutent à ce chiffre global.

4 • L'AFD calcule les émissions économisées avec des outils et des méthodologies compatibles avec l'approche harmonisée de comptabilisation des gaz à effet de serre des institutions financières internationales (voir p. 19)

# Accompagner les politiques publiques en faveur du climat

Le prêt de politique publique (PrPP) constitue un outil essentiel de soutien à la formulation et mise en œuvre de politiques publiques ciblées vers des trajectoires de développement bas-carbone et résilient. Il réunit trois composantes : un appui budgétaire, un dialogue adossé à une matrice d'indicateurs et une coopération technique. En complément de ces prêts, le groupe AFD propose également des activités d'étude, d'assistance technique et de renforcement de capacités.

## Répartition par région

### AMÉRIQUE LATINE

**284,7 M€** (53%)

### ORIENTS

**256,7 M€** (44%)

### AFRIQUE

**12,1 M€** (2%)

## Évolution depuis 2016

engagements en Mds€



Le prêt de politique publique Énergie-Climat accordé à l'**Ouzbékistan** vise à appuyer la mise en œuvre de réformes dans le domaine de l'énergie : il contribue notamment à la décarbonation du mix électrique, à la réduction des pertes électriques et à la sobriété énergétique.

# Soutenir la société civile mobilisée pour le climat



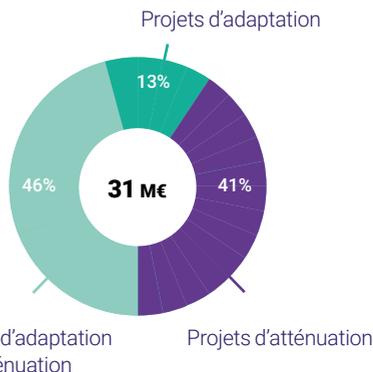
**39** projets d'organisations

de la société civile ont présenté des co-bénéfices pour le climat en 2020

pour un montant de

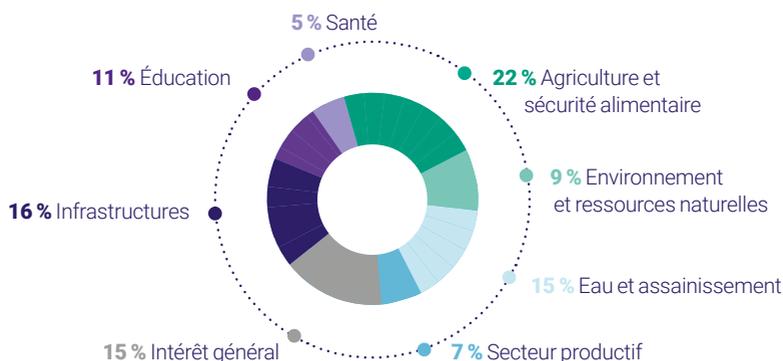


**31 M€** soit 1/3 des engagements totaux envers la société civile.



**41%** des financements climat ciblent des activités sur le continent africain. Les engagements en faveur du climat alloués à des OSC ont été multipliés par 2,5 depuis 2016.

## Répartition par secteur

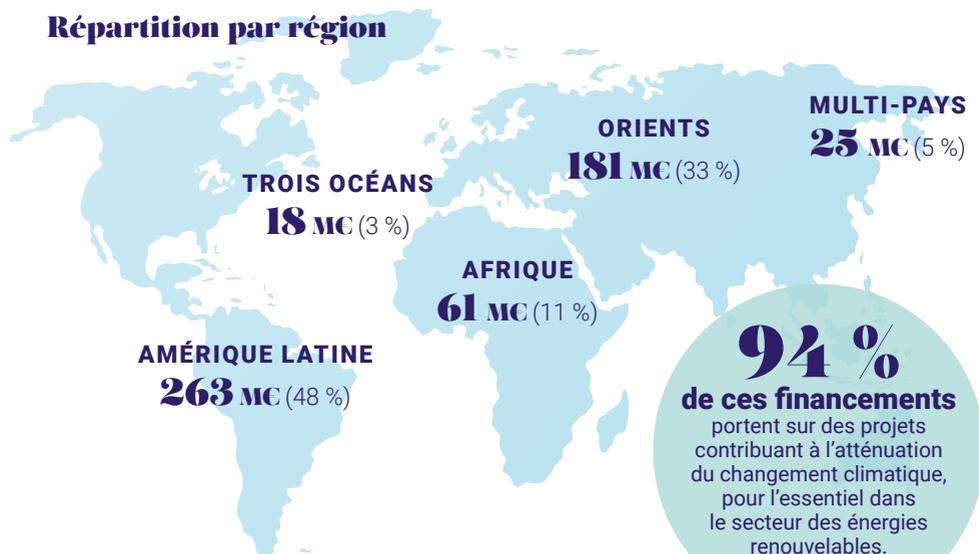


**22 projets**, pour un montant de 15 M€, ont également des co-bénéfices pour la biodiversité contribuant ainsi à la préservation des écosystèmes (agroécologie, aires protégées, reforestation, etc.).

# Mobiliser le secteur privé pour le climat

En 2020, malgré la nette baisse de son volume d'activité en raison de la crise du Covid-19 (-25 %), la part des financements climat de Proparco s'est élevée à 32 %.

## Répartition par région



**94 %**  
de ces financements  
portent sur des projets  
contribuant à l'atténuation  
du changement climatique,  
pour l'essentiel dans  
le secteur des énergies  
renouvelables.



**548 M€**  
de financements

à co-bénéfices climat autorisés  
en 2020 par Proparco  
pour 24 projets

En 2020, Proparco a également poursuivi ses engagements financiers en faveur de l'adaptation au changement climatique à travers l'autorisation de 3 projets permettant une meilleure gestion de la ressource en eau.



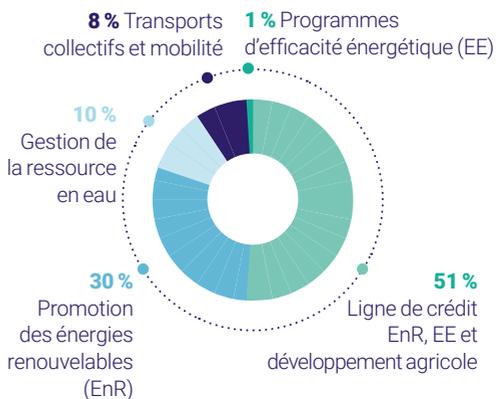
Au **Kenya**, un prêt de 18,7 M\$ a été accordé à l'entreprise Kenya Nut Company, dont 4 millions dédiés à la mise en place d'un système d'irrigation goutte-à-goutte qui permettra d'importantes économies d'eau dans le contexte d'une variabilité accrue des pluies et d'augmentation des épisodes de sécheresse.

## Évolution depuis 2017

engagements en M€



## Répartition par secteur



### Stratégie climat et nouvelles ambitions

Proparco a placé la promotion d'un développement sobre en carbone et résilient aux impacts du changement climatique au cœur de sa stratégie 2020-2022. Proparco s'est notamment engagée à augmenter progressivement sa part de projets à co-bénéfiques climat d'ici 2022, à développer des approches innovantes ou encore à doubler sa capacité de mobilisation de la finance privée en faveur du développement durable.

### Une nouvelle démarche pro climat pour accompagner les banques

Afin d'inciter les institutions financières privées à davantage intégrer le climat dans leurs stratégies et leurs opérations, Proparco a mis au point une démarche d'accompagnement technique intitulée « pro-climat ».



Pour aider Banco Promerica et le groupe PFC au **Costa Rica** dans la mise en œuvre de leur ambition climat, Proparco a réalisé un diagnostic initial et des séances de sensibilisation sur ce sujet. Le plan d'action climat formalisé avec la banque définit des actions ciblées sur 2021-2022 : mesures d'empreinte carbone et prise en compte des risques physiques associés au changement climatique.

# Mobiliser partenaires et investisseurs

---

En 2020, malgré le report des principales échéances de l'agenda climat et biodiversité, l'AFD a œuvré pour maintenir le climat et les Objectifs de développement durable (ODD) haut dans l'agenda international.

---



Finance  
en Commun

**Le premier sommet Finance en commun (FICS)** a eu lieu en novembre 2020. Il a réuni pour la première fois les 450 banques publiques de développement qui représentent 10 % de l'investissement mondial chaque

année. Elles se sont engagées à aligner leurs financements avec l'Accord de Paris et les ODD, à travers des actions concrètes : fin des investissements dans le secteur du charbon, soutien à la biodiversité ou encore accélération des investissements dans les énergies renouvelables.

À cette occasion, Proparco et les **European Development Finance Institutions (EDFI)** ont pris des engagements ambitieux pour limiter le financement des énergies fossiles, et promouvoir l'adaptation et la transition juste.



International  
Development  
Finance Club

**L'International Development Finance Club (IDFC)**, présidé depuis 2017 par l'AFD, réunit 26 banques de développement nationales, régionales et bilatérales. L'IDFC s'est engagé à opérationnaliser d'ici la COP26

son alignement avec l'Accord de Paris. Les activités climat du club sont renforcées par **la Facilité Climat IDFC**, dédiée à la coopération entre les membres du club.

## Émissions obligataires climat

Depuis 2014, l'AFD émet régulièrement des *climate bonds* pour un montant total d'encours au 31 décembre 2020 de 3,25 milliards d'euros, dont une émission climat en février 2020 d'un milliard d'euros. En octobre 2020, une nouvelle étape a été franchie avec une émission obligataire axée sur les Objectifs de développement durable et un emprunt inaugural ODD de 2 milliards d'euros.

## Finance privée mobilisée pour le climat

1,7 Md€ de finance privée ont été mobilisés par les projets climat du groupe AFD en 2020, dont 424 M€ par Proparco. Les lignes de crédit accordées à des banques publiques de développement et à des banques commerciales correspondent à 91 % de ce total.

# Bilan carbone du portefeuille 2020

Dès que cela est possible, le groupe AFD réalise un bilan carbone des projets pour lesquels un financement est envisagé, notamment les projets d'infrastructures.

Pour un projet donné, le bilan carbone représente la différence entre les émissions générées AVEC, et SANS le projet.

$$\begin{aligned} &\text{BILAN CARBONE} \\ &\text{DU PROJET} \\ &= \\ &\text{ÉMISSIONS} \\ &\text{AVEC LE PROJET} \\ &- \\ &\text{ÉMISSIONS} \\ &\text{SANS LE PROJET} \end{aligned}$$

On appelle aussi cela le calcul des « **émissions relatives** » du projet, c'est-à-dire les émissions du projet relativement à un scénario de référence qui est ici la situation sans le projet.

Un bilan carbone favorable, c'est-à-dire des émissions relatives négatives, est le principal critère servant à mettre en évidence les co-bénéfices d'un projet pour l'atténuation du changement climatique : les émissions avec le projet sont inférieures aux émissions sans le projet, le projet contribue donc à réduire les émissions de gaz à effet de serre.

L'impact des projets d'atténuation de 2020 est présenté en page 8 et s'élève à 4,6 MteqCO<sub>2</sub> évitées par an. Les autres projets approuvés en 2020, qui ne sont pas des projets d'atténuation, ont des émissions relatives positives qui s'élèvent à 0,8 MteqCO<sub>2</sub> par an. Ainsi, en 2020, l'impact favorable des projets d'atténuation est supérieur à l'impact négatif du reste du portefeuille, et les financements du groupe AFD dans les secteurs de l'agriculture, de l'énergie, des transports, de l'eau, des systèmes financiers et de la ville ont, globalement, un bilan carbone favorable qui s'élève à 3,8 MteqCO<sub>2</sub> évitées par an. Pour l'année 2020, ce résultat s'explique par de nombreux reports d'investissement et des financements d'infrastructures moindres qu'en 2019, y compris dans des secteurs traditionnellement très émissifs comme l'élevage, la riziculture irriguée ou l'industrie.

## Émissions relatives des projets financés en 2020 dans les secteurs de l'agriculture, de l'énergie, des transports, de l'eau, des systèmes financiers et de la ville :

MteqCO <sub>2</sub> /an	Projets atténuation	Autres projets	Émissions relatives totales
Émissions relatives	-4,6	0,8	-3,8

# Risques climatiques

---

Souhaitant adopter une approche volontariste sur la question des risques financiers climatiques physiques et de transition, le groupe AFD s'est doté d'une feuille de route sur le sujet. Articulée autour de quatre axes de travail, elle structure une mobilisation transversale, opérationnelle et partenariale du Groupe. Désormais, ce nouveau type de risques est intégré dans ses processus d'analyse de risque de crédit.

---

## Feuille de route adoptée en 2019

**1** • Prise en compte des risques financiers climatiques au sein du Groupe AFD

**2** • Mobilisation des risques financiers climatiques pour le dialogue de politique publique

**3** • Contribution à l'adoption d'outils d'analyse des risques financiers climatiques par les partenaires financiers de l'AFD

**4** • Contribution aux débats internationaux et à l'élaboration des normes autour des risques financiers climatiques

# Les recommandations de la TCFD

---

Le Groupe de travail pour la transparence financière liée aux risques climat (Taskforce on Climate Financial related Disclosure ou TCFD) a publié en 2018 des recommandations sur la transparence des entreprises et institutions financières en matière de prise en compte des risques et opportunités liés au climat. En 2020, plus de 1 500 entreprises et institutions financières ont adopté ces recommandations. Tour d'horizon pour l'AFD :

---

1

**Gouvernance** : le conseil d'administration de l'AFD valide la stratégie sur le climat, et les opérations financières qui lui sont présentées incluent une analyse de compatibilité avec l'Accord de Paris. Le comité exécutif de l'AFD se réunit quatre fois par an pour superviser la mise en œuvre de la stratégie climat. Une équipe climat transversale, un réseau de 90 référents et une équipe dédiée aux appuis environnementaux assurent la prise en compte du climat dans les projets.

2

**Stratégie** : l'AFD dispose d'un corpus stratégique important avec une stratégie climat adoptée en 2017, un Plan d'orientation stratégique qui a repris l'engagement 100 % Accord de Paris de la stratégie climat. En complément, une feuille de route dédiée aux risques financiers climatiques est mise en œuvre depuis 2019.

3

**Gestion des risques** : en complément des outils utilisés pour l'analyse des projets financés, tel que l'outil Vulnerability Climate Screening, le groupe AFD a intégré les risques physiques climatiques dans ses processus d'analyse de risques de crédit et analyse l'exposition de son portefeuille de prêts à ces risques. En 2020, le Groupe a entamé une démarche similaire sur les risques de transition, participé à l'exercice de stress test climatique de l'ACPR, et réalisé des études sur l'impact de la transition bas-carbone sur les économies nationales, y compris via le modèle GEMMES.

4

**Métriques** : le groupe AFD s'est doté d'une cible de finance climat, pour dédier 50 % des financements annuels à des projets à co-bénéfices climat. En parallèle, le dispositif Analyse et avis développement durable permet de s'assurer du respect de l'objectif 100 % Accord de Paris, sous l'angle de la transition bas-carbone et sous l'angle de la résilience. Le Groupe pilote également les émissions de CO<sub>2</sub> évitées par ses projets d'atténuation, les financements climat en faveur de la biodiversité et les financements privés mobilisés.

# Transparence et redevabilité

---

L'AFD rend compte de son activité climat, c'est-à-dire la part de tous les financements approuvés par ses instances qui comportent des co-bénéfices pour le climat, dans les pays en développement ou dans les Outre-mer, y compris lorsque ces financements sont des délégations de fonds, par exemple de l'Union européenne ou du Fonds vert pour le climat.

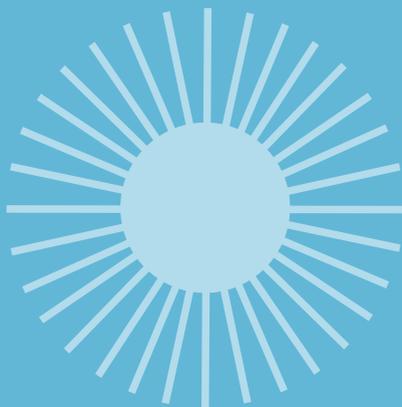
Parmi ces financements, ceux qui sont approuvés pour le compte de la France au bénéfice des pays en développement au titre de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques sont également rapportés, tous les deux ans, par la France à la CCNUCC : <https://unfccc.int/BRs>

Enfin, l'AFD rend également compte au Comité d'aide au développement de l'OCDE lors de la signature des conventions de financement. Ce rapportage ne permet pas de préciser la part des financements comportant des co-bénéfices pour le climat, mais leur existence est signalée grâce à l'utilisation du marqueur de Rio pour le climat.

Ainsi, par exemple, un projet financé par l'AFD à hauteur 100 M€ dont 50 M€ seront dédiés à l'adaptation, sera rapporté par l'AFD dans ce bilan, et par la France auprès de la CCNUCC, comme un financement climat d'adaptation de 50 M€ au titre de l'année de son approbation. Le même projet sera ensuite rapporté à l'OCDE au moment de la signature de la convention de financement, à hauteur de 100 M€, avec le marqueur de Rio pour l'adaptation.

Les données reflétées dans ce bilan sont accessibles sur la plateforme OpenData de l'AFD : <https://opendata.afd.fr>

Pour retrouver des exemples de projets climat financés par le groupe AFD, un tour du monde des solutions est également disponible sur le site Internet de l'AFD : <https://www.afd.fr/fr/ressources/un-tour-du-monde-des-solutions-pour-le-climat-2020>



# Méthodologie et définitions

---

Les méthodologies de comptabilisation des financements climat en faveur de l'atténuation et de l'adaptation sont bâties autour des principes communs<sup>5</sup> agréés en 2015 par les membres de l'International Development Finance Club (IDFC) et les banques multilatérales de développement.

## Qu'est-ce qui relève de l'adaptation ?

Un projet concourt à l'adaptation lorsqu'il permet de limiter ou réduire la vulnérabilité des biens, personnes et écosystèmes aux conséquences du changement climatique, sur la base de l'analyse du contexte de vulnérabilité au changement climatique, la volonté du projet de traiter les risques et les vulnérabilités climatiques, et l'impact bénéfique des actions du projet sur les enjeux de vulnérabilité identifiés dans la zone.

## Qu'est-ce qui relève de l'atténuation ?

Un projet concourt à l'atténuation lorsqu'il permet de réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) par rapport à une situation de référence sans le projet, ou s'il est dédié à des actions concourant à l'atténuation (études, renforcement de capacités, etc.).

## Et les prêts de politiques publiques ?

La comptabilisation des PrPP doit rendre compte du dialogue politique et sectoriel engagé avec la contrepartie, et des impacts attendus en matière de climat. Elle se fait soit i) au prorata des indicateurs climat de la matrice de politique publique ou au prorata des volumes d'investissement liés au climat ; soit ii) par un forfait de 40 % si le financement reçoit une note +2 ou +3 selon l'analyse développement durable sur le climat et si des objectifs climat sont formalisés et suivis.

## Les projets d'organisations de la société civile ?

Les organisations de la société civile (OSC) françaises contribuent à l'activité climat du groupe AFD en développant des projets et des initiatives qui ont des bénéficiaires directs sur le climat, influencent les acteurs publics pour l'intégration des enjeux climat dans les politiques publiques, ou contribuent à mobiliser autour des enjeux climatiques en France ainsi qu'à l'éducation au développement et à la solidarité internationale.

## Et la finance climat en faveur de la biodiversité ?

L'AFD s'est engagée à ce que 30 % de ses financements climat soient également favorables à la biodiversité d'ici 2025. Pour calculer ce pourcentage, l'AFD qualifie les projets financés selon le marqueur de l'OCDE Rio/Biodiversité aligné sur les orientations de la Convention des Nations unies pour la diversité biologique (CDB) :

- CAD 0 : les projets ne contribuent pas aux objectifs de la CDB ;
- CAD 1 : les projets contribuent aux objectifs CDB de façon secondaire ;
- CAD 2 : les projets ont pour objectif principal un ou plusieurs des objectifs de la CDB.

La part des financements climat des projets présentant un marqueur CAD Rio/Biodiversité 1 ou 2 est comptabilisée comme finance « climat-biodiversité ». Cette part est rapportée à la finance climat totale de l'AFD pour calculer le pourcentage de finance climat favorable à la biodiversité.

---

5 • [https://www.idfc.org/wp-content/uploads/2020/08/idfc\\_mdb\\_common\\_principles\\_mitigation\\_finance\\_tracking\\_2015.pdf](https://www.idfc.org/wp-content/uploads/2020/08/idfc_mdb_common_principles_mitigation_finance_tracking_2015.pdf)

[https://www.idfc.org/wp-content/uploads/2019/04/common\\_principles\\_for\\_climate\\_adaption\\_finance\\_tracking\\_jul\\_09.pdf](https://www.idfc.org/wp-content/uploads/2019/04/common_principles_for_climate_adaption_finance_tracking_jul_09.pdf)

---

## Pour un monde en commun

---

Le groupe AFD contribue à mettre en œuvre la politique de la France en matière de développement et de solidarité internationale. Composé de l'Agence française de développement (AFD), en charge du financement du secteur public et des ONG, de la recherche et de la formation sur le développement durable, de sa filiale Proparco, dédiée au financement du secteur privé, et bientôt d'Expertise France, agence de coopération technique, le Groupe finance, accompagne et accélère les transitions vers un monde plus juste et résilient.

Nous construisons avec nos partenaires des solutions partagées, avec et pour les populations du Sud. Nos équipes sont engagées dans plus de 4 000 projets sur le terrain, dans les Outre-mer, dans 115 pays et dans les territoires en crise, pour les biens communs – le climat, la biodiversité, la paix, l'égalité femmes-hommes, l'éducation ou encore la santé. Nous contribuons ainsi à l'engagement de la France et des Français en faveur des Objectifs de développement durable (ODD).

Pour un monde en commun.



[www.afd.fr](http://www.afd.fr)

Twitter : @AFD\_France - Facebook : AFDOfficiel

5, rue Roland-Barthes - 75598 Paris cedex 12 - France

Tél : +33 1 53 44 31 31